**Clause type – Facturation électronique**

**À insérer dans votre CSC sous le titre relatif aux modalités de facturation**

La facture doit contenir les informations suivantes : [à compléter]

Si le pouvoir adjudicateur est la Région wallonne, indiquez au minimum :

* le service SPW concerné ;
* la dénomination du Département et de la Direction concernée
* l’adresse complète du Département et de la Direction concernée
* le nom de la personne de contact
* le N° du CSC

**En l’absence de ces mentions, les factures ne seront pas traitées et seront renvoyées auprès de leur émetteur**.

Le soumissionnaire peut transmettre ses factures par courrier ou mail ou encore par la voie électronique.

En cas de facture par courrier ou mail, l’adjudicataire envoie ses factures : [Indiquer à qui, où et comment transmettre les factures]

En cas de facture électronique, l’adjudicataire a la possibilité d’encoder ses factures dans son outil comptable qui aura été préalablement connecté au réseau PEPPOL (réseau d’échange des factures électroniques respectant les normes européennes) via un point d’accès.

Dans le cas où l’adjudicataire ne dispose pas d’outil comptable, il peut utiliser gratuitement le portail d’encodage sur le site internet de la plate-forme Mercurius disponible à l’adresse : mercurius@bosa.fgov.be.